Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 27 (1901)

Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS, SOUMISSIONS

Ecole secondaire de jeunes gens, à Berne. — Le Conseil municipal de la Ville de Berne met au concours, parmi les architectes suisses et domiciliés en Suisse, un projet de bâtiment pour la dite école. Le jury est composé comme suit: MM. Herzog, cons. munic. (président); prof. Auer; D' Bertscher, directeur de l'Ecole; Fehlbaum, architecte de la Ville de Bienne; Fueter, architecte à Bale; Geiser, architecte de la Ville de Zurich; Vogt, architecte à Lucarne.

architecte à Lucerne.

Prix: 5000 francs pour les trois ou quatre meilleurs projets. Exposition publique de tous les projets après le prononcé du

jury, pendant quinze jours.

Le programme est envoyé sur demande adressée à la Direction des Constructions, à Berne. En voici un résumé : le bâtiment comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étament de 65 à 80 m². ment comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussee et deux etages, qui devront contenir au total 28 salles d'étude de 65 à 80 m.²,
3 salles pour collections de 66 m.² chacune, un laboratoire de
chimie (60-70 m.²), 4 salles de dessin de 120 m.² chacune, une
salle de modèles (50-60 m.²), plus un bureau pour le directeur,
pouvant servir de salle de conseil (40 à 50 m.²), une salle pour les
maîtres (50-60 m.²), une bibliothèque (40-50 m.²), une chambre de domestique située au rez-de-chaussée et un logement de con-cierge composé de 3 chambres et une cuisine; un local d'arrêt et un garage de vélos au rez-de-chaussée, où doivent se trouver également les appareils de chauffage central et le magasin à charbon, ainsi qu'une installation de bains et de douches avec ves-

Au rez-de-chaussée et dans les combles, 8 à 9 salles d'étude

pour l'école d'art et de métiers. En outre, le projet comprendra une salle de gymnastique de 28 m. sur 14, placée de façon à laisser un espace suffisant pour

On demande: Un plan de situation à l'échelle 1:500; tous les plans, trois façades et les coupes nécessaires (¹), le tout au 1:200; un détail de façade au 1:20 et les indications cubiques.

(1) L'échelle des coupes n'est pas indiquée.

Ecole Cantonale à Lugano. Le Conseil d'Etat du canton du Tessin met au concours parmi les architectes suisses les plans et devis d'un bâtiment d'école à construire à Lugano pour le gymnase, un lycée, une école de dessin et les locaux nécessaires à la direction. Délai pour le dépôt des projets : 15 mars 1901.

Le jury sera nommé par le Conseil d'Etat; il disposera d'une

somme de fr. 3000.— pour des prix dont le nombre ne pourra pas être supérieure à trois. L'Etat deviendra propriétaire des projets primés. Le coût du bâtiment ne devra pas dépasser 400,000 fr.

Le programme sera envoyé sur demande par la chancellerie cantonale tessinoise à Bellinzone.

ENQUÊTES

Vaud

Lausanne. — La Municipalité ouvre les enquêtes suivantes

Lausanne. — La Municipalité ouvre les enquêtes suivantes au sujet des demandes qui lui ont été présentées par :

1" M. C. Corbaz, architecte, pour élever un bâtiment de forge et atelier de charpente, et un hangar pour dépôts de fers, sur la propriété de M. "" veuve Ferrari, au Maupas.

2" M. E. Bellorini, entrepreneur, pour surélever un cabinet de vigne, construire un poulailler et réparer les murs de clôture de la propriété de M. E. Barraud, ingénieur, au chemin de Jurigoz.

3" M. J. Centurier, architecte, pour construire un petit bâtiment de dépendances sur la propriété de la Société immobilière de Montétan. au Crêt de Montétan.

de Montétan, au Crêt de Montétan.

4" M. G. Bilharz, pour élever une construction pour bûchers et caves sur sa propriété, rue du Midi.

Morges. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la

demande présentée pour : La construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. Gustave Muret, rue de la Care.

Saint-Légier-la-Chiêsaz. -- La Municipalité ouvre une en-

quête au sujet d'une demande présentée par :

La Société fédérale des sous-officiers, section de Vevey, de construire aux Toveyres rière Saint-Légier, sur la propriété de la commune de Vevey, deux nouveaux stands à l'orient de celui de Gilamont, avec buttes à 300 et 400 mètres, pour la prochaine fête fédérale de sous-officiers, qui aura lieu à Vevey en 1901.

Yverdon. - La Municipalité ouvre une enquête au sujet de

la demande présentée par : M. Edmond Fornachon, liquoriste, pour construire une dis-tillerie sur sa propriété, quai de la Thièle.

Autorisations de construire accordées par le Département

des Travaux publics en décembre 1900 : Eug. Cavalli. architecte, pour la Société nationale de construction. — Deux immeubles locatifs.

Gamboni, rue du Chemin-Vert, aux Eaux-Vives. — Hangar. Bastard et Pianzola, Terrassière, 53. — Exhaussement. Lacurial, rue des Gares. — Hangar. Granier-Callet, rue Bernard-Dussaud, Plainpalais. — Hangar.

Christian Eberhardt, à Vernier. — Villa.

Schædeli, rue Jacques-Dalphin, à Carouge. — Annexe. Juvet, architecte, pour A. Filippi, rue Gevray. — Immeuble. Juvet, architecte, pour Reverdin, route de Carouge. - An-

nexe à sa clinique. Fabrique genevoise de meubles, rue de Lausanne, ancien orphelinat. — Hangar.

SOGIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture à l'usage des membres de la Société.

A. - Classification des constructions

A. — Classification des constructions
Au point de vue des honoraires les travaux
d'architecture sont classés en quatre catégories,
comme suit:

1 Catégorie. Bâtiments agricoles, hangars et
magasins, fabriques, maisons ouvrières, groupes
de maisons d'habitation, bâtiments d'école, en
supposant ces constructions traitées avec une
grande simplicité.

2 Catégorie Maisone d'habitaties et l'entire de la constructions.

2º Catégorie. Maisons d'habitation adossées ou iso-

lées, bâtiments d'école, hospices, bâtiments d'ad-nimistration et édifices publics, hôtels à voya-geurs, ainsi que toutes les constructions de la première categorie traîtées avec une certaine recherche.

recherche.

3º Catégorie. Maisons d'habitation, villas et hôtels
à voyageurs de construction soignée; hôtels de
villes, eglises, théâtres, salles de réunion, bâtiment d'administration et édifices publics de caractère riche et monumental.

4º Catégorie. Constructions de moindre impor-

tance de caractère essentiellement décoratif, telles que : décorations intérieures et extérieures, amé-nagement de pièces d'habitation, mobilier civil et religieux, monuments de tous genres, fontaines, pavillons et édicules de jardins, devantures de boutiques.

B. Tarif

Les honoraires sont généralement fixés au tant pour cent de la valeur des constructions en se ba-sant sur les indications ci-après :

Spécification des prestations de l'architecte	Ire CATÉGORIE						II™ CATÉGORIE						IIIme CATÉGORIE							1Ve	IVe CATÉGORIE				
	40-25 mille	25-50 mille	50-400 mille	100-250 mille	250-500 mille	500,000 à 1 million	plus d'un million	10-25 mille	25-50 mille	50-400 mille	100-250 mille	250-500 mille	500, molion	plus d'un million	40-25 mille	25-59 mille	50-400 mille	400-250 mille	250-500 mille	500,0.0 a 1 million	plus d'un million	4-40 mille	10-25 mille	25-50 mille	50-400 mille
Esquisse ou avant-projet Projet définitif Plans et détails d'exécution Devis Direction et surveillance générale des travaux Vérification des travaux et des mémoires	1.0 1.6 0.6 1.8 0.5	$ \begin{array}{c} 0.9 \\ 4.5 \\ 0.5 \\ 4.7 \\ 0.5 \end{array} $	0.7 4.4 0.5 1.6	0.6 4.3 0.4 4.5 0.4	0.5 4.2 0.4 1.3 0.3	1.0	$0.6 \\ 0.8 \\ 0.3 \\ 0.4 \\ 0.3$	$\begin{array}{c} 4.1 \\ 2.0 \\ 0.8 \\ 4.8 \\ 0.5 \end{array}$	4.0 4.9 0.7 4.8 0.4	0.9 1.8 0.6 1.7 0.4	0.8 4.7 0.5 1.6 0.4	0.7 1.5 0.5 1.5 0.4	1.4		4.3 2.4 0.7 2.0 0.5	1.2 2.2 0.7 1.9 0.5	1.2 2.1 0.6 4.8 0.5	1.4 2.0 0.5 4.8 0.4	1.0 1.9 0.5 1.6 0.4	0.9 4.8 0.4 4.5 0.4	0.8 1.6 0.4 1.4 0.3	2.8 4.4 4.0 2.8	2.4 4.1 0.7 2.4 0.6	2.0 3.9 0.7 2.2 0.6	1.7 3.8 0.6 2.0 0.5